

Motion populaire

Vergers vivants

Les citoyennes et citoyens soussignés demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'État de lui adresser un rapport accompagné d'un projet de loi concernant la pérennisation et le développement des vergers haute-tige, des arbres fruitiers isolés ou en allée, le soutien à la filière arboricole tant professionnelle qu'amateur et la sensibilisation de la population aux avantages environnementaux, économiques et sociaux de la consommation de fruits régionaux provenant de vergers à hautes tiges.

Loi sur les droits politiques (du 18 octobre 1984)

Art. 101, adapté à la motion populaire.

¹ L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

² Il ne peut signer qu'une seule fois la motion populaire.

³ Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du Code Pénal suisse)

Premier signataire : Maximilien von Allmen, Rue de la Chapelle 22, 2035 Corcelles

Commune de :

Feuille n° :

N°	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse (rue, n°)	Signature	
1						
2						
3						
4						
5						

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le

Sceau communal

Au nom du Conseil communal (signature)

Les feuilles de signatures sont à renvoyer jusqu'au 15.11.2018 à l'adresse suivante :

Coopérative de La Bor

La Borcarderie 5

2042 Valangin

Motivation

Il est essentiel que le monde politique neuchâtelois s'engage fortement pour contrer le déclin de la biodiversité régionale. Les vergers haute-tige, les arbres fruitiers isolés en plein champ, en zone de villa ou encore ceux constitués en allées sont malheureusement des éléments de notre biodiversité en péril ! En effet, en Suisse, le nombre d'arbres fruitiers haute-tige a chuté de 15 millions en 1905 à 2.9 millions en 2001 et le déclin ne s'est pas arrêté depuis. Ces milieux contribuent pourtant à offrir gîte et couvert à de nombreuses espèces de la Liste Rouge, à l'exemple du rougequeue à front blanc ou de la chouette chevêche. Assurer leur maintien et leur développement à long terme et renforcer leur qualité biologique est donc un acte fort que le canton de Neuchâtel se doit d'entreprendre.

La demande croissante de la population en produits locaux et traçables montre que l'agriculture et l'arboriculture de proximité sont promises à un bel avenir. Le mode de consommation local permet non seulement de réduire l'impact environnemental lié aux transports, mais également de rapprocher producteurs et consommateurs. Jusqu'à présent, force est de constater que les soutiens mis en place pour la conservation des vergers et arbres fruitiers à haute tige n'ont pas atteint leur objectif, puisque le nombre ne cesse de diminuer. Les fruits sont des produits qu'il est possible de valoriser sous différentes formes en préservant ainsi des savoir-faire traditionnels. Le canton de Neuchâtel a là une belle opportunité de soutenir son patrimoine naturel et culturel, ainsi que le maintien, voire la création d'emplois en milieu rural.

Finalement, il s'agit également d'un enjeu social majeur. Un verger est le lieu de rencontre et de formation entre différentes générations. Dans une société à la population vieillissante, ce lien social est une source de bénéfices non négligeables. Dans une perspective plus philosophique, il est essentiel de léguer aux prochaines générations des paysages arborés et diversifiés constitués au fil du temps. Un verger, un arbre planté aujourd'hui ne sont à maturité qu'à la génération suivante, voire à la prochaine encore. Manger les fruits d'un arbre mis en terre il y a plusieurs décennies ne peut que renforcer le lien d'appartenance à sa région et le sentiment de respect face à son environnement.

D'importants efforts de promotion et de plantation de vergers ont été consentis dans le canton, notamment avec le soutien du fonds suisse pour le paysage (FSP). Les initiateurs de ces divers projets souhaitent que les moyens et l'énergie mis dans ces initiatives ne soient pas perdus. En effet, les vergers haute-tige commencent à donner des fruits après dix ans. Il s'agit donc d'un investissement sur le long terme.